

LAC DE THUY

Tarifs et réglementation Carte Journée 2018

<i>Tout mode de pêche</i>	<i>Adulte</i>	<i>-13 ans</i>
Journée	14,00 €	10,00 €

ATTENTION ! Le tarif de la carte journalière délivrée sur place à une personne en action de pêche : 20 €
Le pêcheur en action de pêche, sans permis, en possession de salmonidés se verra verbaliser en plus de 15 € par truite gardée.

Présence de truites, saumons, perches, tanches, gardons
• Brochet - Ouverture le 8 mai Taille réglementaire 50 cm
• Carpe NO KILL

Réglementation tout mode de pêche

- Accès au bord du Lac : 7h45
 - Une seule canne, 3 hameçons maxi sur la ligne
 - Une bourriche ou un panier obligatoire par pêcheur et glacière conseillée en période estivale.
- Du 10 mars au 7 mai inclus, la pêche à la cuillère, au rappala et au vif est INTERDITE.**

Sont interdits

- Asticots, tout type d'amorçage
- La vente du poisson
- L'enrichissement de la bourriche d'un autre pêcheur.

Après les 4 captures autorisées ou 2 salmonidés de 40 cm et plus, tout pêcheur devra libérer son emplacement. La carte "journée" est renouvelable une seule fois. Tarif unique adulte/jeune : 14 €

Jours d'ouverture TOUTES PÊCHES

Pêche "Mouche fouettée" comprise

- Du 10 mars au 8 mai inclus et du 11 octobre au 11 novembre inclus
- Ouvert : Lundi · Mardi · Mercredi · Jeudi · Samedi · Dimanche
- Du 8 mai au 30 juin inclus et du 1^{er} septembre au 11 octobre inclus
- Ouvert : Lundi · Mardi · Jeudi · Samedi · Dimanche
- Du 1^{er} juillet au 31 août. Toutes pêches.
- Ouvert tous les jours (sauf 13-14 juillet et 14-15 août)

La pêche "Mouche fouettée" se pratique sur une zone bien délimitée qui sera la seule accessible aux moucheurs.

Durant les périodes ci-dessus

Remise à l'eau du poisson INTERDITE.

Important : le brochet de taille non réglementaire doit être remis à l'eau.

Horaire : 8 h - 20 h
Pêche de nuit
interdite

Votre carte est
strictement
personnelle et ne peut
être ni prêtée,
ni vendue.

Pêche à la "Mouche fouettée"

Du 11 Mars au 30 Juin inclus et du 1^{er} Septembre au 11 Novembre inclus.
Les Vendredis sont ouverts uniquement pour la pêche "Mouche fouettée"

REGLEMENTATION

- Hameçon avec ardillon écrasé
- Remise à l'eau du poisson OBLIGATOIRE, par précaution utiliser une épuisette ou décrocher le poisson dans l'eau (No kill).
- 1 seule mouche sèche ou nymphe ou streamer

Seules les cartes LAC de THUY sont autorisées

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE PÊCHER sans être en possession d'une carte pêche du LAC de THUY.

En cas de non respect de la réglementation en cours, tout pêcheur en infraction sera SANCTIONNÉ par le RETRAIT sans préavis de sa carte de pêche.



LAC PRIVÉ • EAUX CLOSES
FEUX SAUVAGES, CAMPING ET BAINNADE INTERDITS
Merci de tenir votre chien en laisse
RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT

